

Fiche FOCUS

Les téléprocédures

Consulter et payer un avis de CFE et/ou d'IFER pour les usagers ayant un seul établissement



Dernière mise à jour : octobre 2024

Table des matières

1 – PRÉSENTATION.....	3
1.1 Objet de la fiche.....	4
1.2 À qui s'adresse cette procédure ?.....	4
2 – ÉTAPES DE LA PROCÉDURE.....	4
2.1 Étape 1 : Créez votre espace professionnel.....	4
2.2 Étape 2 : Accédez à votre espace professionnel.....	6
2.3 Étape 3 : Accédez à votre avis de CFE et/ou d'IFER.....	7
2.4 Étape 4 : Payez votre avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER.....	12
2.4.1 Le paiement en ligne : plusieurs possibilités.....	13
2.4.2 Le prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel).....	20
3 – DOCUMENTATION.....	26
4 – EN CAS DE DIFFICULTÉ DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE	28

1 – PRÉSENTATION

La cotisation foncière des entreprises (CFE) est due chaque année par les personnes physiques ou morales qui exercent à titre habituel une activité non salariée. Cette taxe est calculée sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière, à défaut, la CFE est assise sur une base minimum établie en fonction du chiffre d'affaires. **La CFE ne doit pas être confondue avec la taxe foncière.**

La CFE est due par les redevables qui exercent une activité au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Les avis d'acompte et d'impôt de CFE ne sont plus expédiés par voie postale¹.

Désormais, tous les usagers redevables de la CFE et/ou de l'IFER doivent se rendre dans leur espace professionnel sur le site « impots.gouv.fr », afin de les consulter avant d'en effectuer le règlement.

Pour les échéances² du 15 juin (acompte) et du 15 décembre³ (solde), ils ont également l'obligation de recourir à un moyen de paiement dématérialisé (paiement en ligne, prélèvement à l'échéance ou mensuel).

Les avis établis au titre des impositions supplémentaires sont envoyés par voie postale et sont également, depuis d'octobre 2024, mis à disposition dans l'espace professionnel. Les montants dus peuvent être réglés par paiement en ligne ou par les moyens de paiement traditionnels (TIP SEPA, chèque, etc.)

Nota Bene : Les montants dus au titre d'une imposition supplémentaire et inférieurs à 300 € peuvent être réglés en numéraire ou par carte bancaire dans le cadre du paiement de proximité. Le paiement peut être réalisé auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé dont la liste est consultable sur le site impots.gouv.fr.

Calendrier pour l'avis d'acompte 2025 de CFE et/ou d'IFER

Mise en ligne des avis : 26 mai 2025 (date prévisionnelle)

Date limite de paiement : **16 juin 2025**

Calendrier pour l'avis d'impôt 2024 de CFE et/ou d'IFER

Mise en ligne des avis : **04 novembre 2024**

Date limite de paiement : **16 décembre 2024**

Pour les impositions dont la mise en recouvrement a été différée au 31 décembre 2024

Mise en ligne des avis : 02 janvier 2025 (date prévisionnelle)

Date limite de paiement : 17 février 2025

Calendrier pour les avis issus des rôle supplémentaires de CFE et/ou d'IFER de novembre 2024

Mise en ligne des avis : **02 décembre 2024**

Date limite de paiement : **15 janvier 2025**

Calendrier pour les avis issus des rôle supplémentaires de CFE et/ou d'IFER de décembre 2024

Mise en ligne des avis : **02 janvier 2025**

Date limite de paiement : **17 février 2025**

1 [Article L253 du livre des procédures fiscales.](#)

2 Lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 de l'annexe IV du code général des impôts).

3 Si l'imposition est mise en recouvrement au 31 octobre. L'échéance est fixée au 15 février N+1 en cas d'imposition mise en recouvrement au 31 décembre N.

1.1 Objet de la fiche

Cette fiche décrit l'intégralité de la procédure en ligne vous permettant de créer votre espace professionnel, de consulter et de payer votre avis de CFE et/ou d'IFER.

1.2 À qui s'adresse cette procédure ?

Si vous êtes redevable de la CFE et/ou de l'IFER, vous êtes concerné par l'obligation de consultation des avis d'acompte et d'impôt dans votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr.

2 – ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

Si vous n'avez pas encore créé votre espace professionnel, vous devez le faire sans tarder.

2.1 Étape 1 : Créez votre espace professionnel

Les redevables de la CFE et/ou de l'IFER doivent anticiper les délais nécessaires à la création et à l'activation de leur espace professionnel, en tenant compte principalement des dates limite de paiement de l'avis d'acompte et de l'avis d'impôt issu du rôle général de CFE et/ou d'IFER.

Depuis le site impots.gouv.fr, cliquez sur « Votre espace professionnel » puis sur « Créer mon espace professionnel » et choisissez l'option qui convient à vos besoins (mode simplifié ou expert).

Dans cette fiche est abordée la création votre espace professionnel en mode simplifié qui se déroule en trois phases principales.

• Créez votre espace en mode simplifié

La création de l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site impots.gouv.fr en cliquant sur « Votre espace professionnel » puis sur « Créer mon espace professionnel ». Choisissez l'option « mode simplifié ». Ensuite, suivez la procédure.

• Validez l'adresse électronique de l'entreprise

Une fois la demande de création d'espace enregistrée, un courriel est envoyé à l'adresse électronique de contact (avec l'administration fiscale) renseignée par l'entreprise. Cliquez sur le lien envoyé à cette adresse électronique avant 72 heures.

Après avoir cliqué sur le lien contenu dans le courriel pour valider l'adresse électronique de l'entreprise, un message vous indique qu'un code d'activation sera envoyé par voie postale (par mesure de sécurité) à l'adresse de votre entreprise sous un délai de 15 jours maximum.

Sensibilisation sur la sécurité informatique

Pour plus de sécurité, la DGFIP recommande aux professionnels de choisir un mot de passe et

une réponse de confiance dédiés à son espace professionnel, dont les éléments ne peuvent pas être identifiés depuis les réseaux sociaux. Ils doivent veiller également à utiliser une solution antivirus à jour, à ne pas enregistrer leurs identifiants sur leurs navigateurs web et à modifier leurs identifiants et mots de passe d'accès de tous leurs terminaux (ordinateurs/tablettes/smartphones personnels et professionnels).

• Activez votre espace professionnel

À l'aide du code d'activation reçu, à partir de la page d'accueil du site impots.gouv.fr, cliquez sur « Votre espace professionnel » puis sur « Activer mon espace / mes services ». Ensuite suivez la procédure en n'oubliant pas de renseigner le compte bancaire de l'entreprise.

À l'issue, vos services sont immédiatement disponibles dans votre espace professionnel.

Pour plus de renseignements, consultez la fiche focus « [Créer un espace professionnel simplifié et adhérer aux services](#) ».

2.2 Étape 2 : Accédez à votre espace professionnel

L'accès à l'espace professionnel s'effectue à partir de la page d'accueil du site impots.gouv.fr en cliquant sur « Votre espace professionnel ».

Il est nécessaire de s'authentifier par adresse électronique/mot de passe et en saisissant les caractères de l'image proposés à l'écran.

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo and the text 'Liberté Égalité Fraternité'. The main header includes 'impots.gouv.fr' and two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (red). Below the header, there is a navigation bar with 'Accueil > Authentification' and an 'Aide : accéder aux fiches pratiques' link. A security warning states: 'Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit comporter 20 caractères minimum, ne doit être utilisé que sur ce site, et devra être renouvelé régulièrement. Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du mot de passe.' The main content area is divided into two columns. The left column, titled 'Connexion à mon espace professionnel', contains an email input field, a password input field with a help icon and a 'Mot de passe oublié' link, a CAPTCHA image with the characters '5 9 4 0 4 5', and a 'Connexion' button. The right column, titled 'Création de mon espace professionnel', contains a 'Créer mon espace professionnel' button. Below these columns, there is an 'Activation de mon espace / mes services' section with an 'Activer mon espace / mes services' button. At the bottom, a green button 'Payer mes impôts locaux' is visible, with the text 'Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis' above it.

Après authentification, vous accédez à la page d'accueil de votre espace professionnel.

Il convient de sélectionner le service « Consulter > Avis CFE » de la rubrique « MES SERVICES ».

The screenshot shows the professional space of 'Mme Lila ROSEMONDE' on the 'impots.gouv.fr' website. The user is logged in as 'SIREN 123456789 SARL MARTIN DISTRIBUTION'. The main navigation bar includes 'GÉRER', 'CONSULTER', 'DÉCLARER', 'PAYER', 'DÉMARCHES', and 'MESSAGERIE'. The 'CONSULTER' menu item is active. The 'MES SERVICES' section is highlighted, and the 'Avis CFE' link is circled in red. Other visible links include 'Compte fiscal [+]', 'TVA', 'Impôt sur les sociétés', 'Taxe sur les salaires', 'CVAE', 'Revenus de capitaux mobiliers', 'Taxe activités polluantes', 'Taxe int. consommation', 'Taxe v. vénale immeubles', 'Résultat [+]', 'Économie collaborative [+]', 'Dispositif DAC6 [+]', 'Remboursement de TVA UE', 'Guichet de TVA UE', and 'Gérer mes biens immobiliers'.

2.3 Étape 3 : Accédez à votre avis de CFE et/ou d'IFER

☞ Cliquez sur le bouton « Accès aux avis de CFE ».

The screenshot shows the 'Accès au compte fiscal' page. The navigation bar includes 'ACCÈS PAR IMPÔT', 'PAIEMENTS', 'SITUATION DE LA DETTE FISCALE', 'ATTESTATION FISCALE', 'SUIVRE LES ACCÈS', and 'DOCUMENTS'. The 'Accès aux avis de CFE' link is circled in red. The page also displays 'Actualités du compte fiscal des professionnels' and a help icon in the top right corner.

OU

☞ Cliquez sur le menu « **ACCES PAR IMPOT** » > Avis d'imposition

Le tableau de l'ensemble des avis d'imposition de CFE apparaît. Les avis sont classés par année de mise en recouvrement en commençant par la plus récente.

-
- au moment de la mise en ligne de l'avis d'acompte

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2597406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	3 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	9 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2024	17/06/2024	1 611,00	

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle général

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	2 371,00	PAYER
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2024	17/06/2024	1 611,00	

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle supplémentaire

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2522222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2025	16/06/2025	4 222,00	PAYER
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2597406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	3 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	9 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2024	17/06/2024	1 611,00	

↳ Pour consulter l'avis souhaité, cliquer sur le lien correspondant « Rôle général n°92 » pour l'avis d'imposition, « Rôle d'acompte n°002 » pour l'avis d'acompte » ou « Rôle supplémentaire n° XXX » pour l'avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire (XXX étant le numéro de rôle).

SARL [■■■■■■■■■■] [Accès au compte fiscal](#) > Avis d'imposition CFE
 SIMEN ou IDSP : [■■■■■■■■■■]
 Service gestionnaire : [■■■■■■■■■■] **Avis d'imposition : Cotisation foncière des entreprises** ?

ACCÈS PAR IMPÔT PAIEMENTS SITUATION DE LA DETTE FISCALE ATTESTATION FISCALE DOCUMENTS

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition			Type	Avis d'imposition				Paiement	
			Commune	NIC			Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026		Avis d'imposition	2497406■■■■■■■■■■	Rôle général n°92	31/10/2024	16/12/2024	2 371,00	PAYER
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026		Avis d'imposition	2422222■■■■■■■■■■	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026		Avis d'imposition	2497406■■■■■■■■■■	Rôle d'acompte n°002	30/04/2024	17/06/2024	1 611,00	

↳ Consultez votre avis de CFE :

- « Avis d'acompte »

L'avis d'acompte 2024 et la notice associée sont affichés en cliquant sur le lien « Rôle d'acompte n°002 » dans le tableau des avis d'imposition CFE.

[Accès au compte fiscal](#) > [Tableau des avis d'imposition CFE](#) > Avis

Avis d'acompte : Cotisation Foncière des Entreprises - dernière mise à jour des données le

[Notice](#)



RÉPUBLIQUE
 FRANÇAÏSE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'ACOMPTÉ 2024 (ACOCFE)
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
 votée et perçue par la commune, l'EPCI et divers organismes
 TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET
 D'INDUSTRIE - TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE
 L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX
 perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

Vos références	Votre situation
Numéro fiscal : [REDACTED] Référence de l'avis : 2401000 [REDACTED]	Impôt de référence 46 634 € Taux 50 % Somme à payer 23 317 € Date limite de paiement 17/06/2024
Identification de l'entreprise redevable : N° SIRET : [REDACTED] [REDACTED] Département : [REDACTED] Commune : [REDACTED]	

- « Avis d'impôt »

L'avis d'impôt 2024, y compris la notice et les renvois associés sont disponibles au format PDF en cliquant sur le lien « Rôle général n°092 » dans le tableau des avis d'imposition CFE.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2024
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votée et perçue par la commune, l'EPIC et divers organismes -
TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR
FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE
RESEAUX perçue par la commune, l'EPIC, le département, la région ou divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

[REDACTED]

[REDACTED]

Vos références	Votre situation
Numéro fiscal : [REDACTED] 00026 Référence de l'avis : 24 [REDACTED] Identification de l'entreprise redevable : (33) N° SIRET : [REDACTED] 00026 Département : [REDACTED] Commune : SAINT DENIS Lieu d'imposition : [REDACTED] Numéro de rôle : 092 Numéro d'obligation : CFE2 Établi à la date du : 23/08/2024 Date de mise en recouvrement : 31/10/2024	MONTANT DE VOTRE IMPÔT 2 371,00 € MONTANT A PAYER 2 371,00 € Au plus tard le 16/12/2024

À ce jour, vous n'avez pas adhéré à un prélèvement automatique. Vous pouvez payer le montant de votre impôt par deux moyens : en optant pour le prélèvement à l'échéance d'ici au 30 novembre 2024 minuit ou en payant en ligne sur impots.gouv.fr jusqu'à la date limite de paiement minuit (voir notice pour plus d'informations).

Services Publics + La loi ESSOC du 10 août 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Tout contribuable de bonne foi a la possibilité de corriger – spontanément ou au cours d'un contrôle – ses déclarations sans risque de sanction et de bénéficier d'un intérêt de retard réduit. Pour en savoir plus : « impots.gouv.fr / rubrique droit à l'erreur » ou sur « [Services Publics +](https://services-publics.gouv.fr) ».

- Avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire

Les avis d'impôt issu des rôles supplémentaires de CFE et/ou d'IFER émis depuis avril 2024 sont disponibles au format PDF en cliquant sur le lien « Rôle supplémentaire n°XXX » dans le tableau des avis d'imposition CFE (XXX étant le numéro de rôle).

Les avis, également adressés au format papier par voie postale, peuvent contenir :

- Avis + tableaux d'assiette + notices (dans tous les cas a minima) ;
- Avis + notices + tableaux d'assiette + page TIP + enveloppe (enveloppe uniquement pour les avis d'un montant < 300 euros).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES votées et perçues par la commune, l'ECPI et divers organismes
TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX perçue par la commune, l'ECPI, le département, la région ou divers organismes
Avis d'imposition supplémentaire 2020

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
31E

Vos références

Numéro fiscal : 00031
Référence de l'avis : 24 44 04

Identification de l'entreprise redevable (37) :
N° SIRET : 00031

Département :
Commune :
Lieu d'imposition :

Numéro de rôle : 303
Établi à la date du : 14/08/2024
Date de mise en recouvrement : /2024
Identifiant service :

Somme à payer
3 550,00 €

Date limite de paiement : 15/01/2024

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 02

Sur place
auprès de votre centre des Finances publiques (accueil uniquement sur rendez-vous, horaires sur impots.gouv.fr, espace « Contact et RDV »)
31E /
EQ, IFU

Vous paiement

Vous pouvez régler cette somme en ligne sur impots.gouv.fr ou en utilisant le talon de paiement joint à la fin de cet avis.

Plus d'informations dans la notice à la rubrique "Comment payer votre impôt ?".

2.4 Étape 4 : Payez votre avis d'impôt de CFE et/ou d'IFER

Pour plus de détail sur la procédure de paiement en ligne et les différentes options proposées,

vous pouvez consulter la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

Menu au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

Quitter

Accéder au service de paiement de l'impôt

Sur le site de paiement de l'impôt, vous pouvez :

- Payer votre impôt en ligne
- Adhérer ou modifier vos contrats de prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) de vos impôts.

Je m'identifie avec mon numéro fiscal

Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

Numéro fiscal

SAISIR VOTRE SIRET

Accéder au service

En savoir plus sur le paiement en ligne et le prélèvement automatique

Le paiement en ligne
Règlement de mon avis d'impôt en ligne.
impots.gouv.fr →

Le prélèvement automatique
Règlement de mes impôts locaux par prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance.
impots.gouv.fr →

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

2.4.1 Le paiement en ligne : plusieurs possibilités

➤ Bouton « PAYER »

Vous pouvez payer en ligne par simple clic sur le bouton « **PAYER** » apposé dans le tableau récapitulatif des avis d'imposition de CFE dans le compte fiscal. Vous accédez ainsi

directement au service de paiement, sans avoir à vous identifier de nouveau.

Attention : au-delà de date limite de paiement⁴ de chaque imposition, une majoration de 5 % pour retard de paiement sera appliquée au moment du paiement du solde de CFE.

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'acompte

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition Commune	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2537406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	3 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	9 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2024	17/06/2024	1 611,00	

- au moment de la mise en ligne de l'avis d'impôt issu du rôle général

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition Commune	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	2 371,00	PAYER
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2024	17/06/2024	1 611,00	

- au moment de la mise en ligne d'un avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire

Année de mise en recouvrement	Année d'imposition	Département	Lieu d'imposition Commune	NIC	Type	Référence de l'avis	Télécharger l'avis	Date de mise en recouvrement	Date limite de paiement	Montant dû	Payer
2025	2025	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2537406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2025	16/06/2025	3 000,00	PAYER
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle général n°092	31/10/2024	16/12/2024	9 000,00	
2024	2022	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2422222	Rôle supplémentaire n°311	30/04/2024	17/06/2024	222,00	
2024	2024	974	SAINT DENIS	00026	Avis d'imposition	2497406	Rôle d'acompte n°002	30/04/2024	17/06/2024	1 611,00	

En cliquant sur le bouton « PAYER », vous arrivez alors sur le site de paiement en ligne.

Remarque : La procédure décrite ci-après est la même pour le paiement de l'acompte, de l'avis d'impôt issu du rôle général et de l'avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire.

⁴ Si la date limite de paiement d'une échéance coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 annexe IV du CGI).

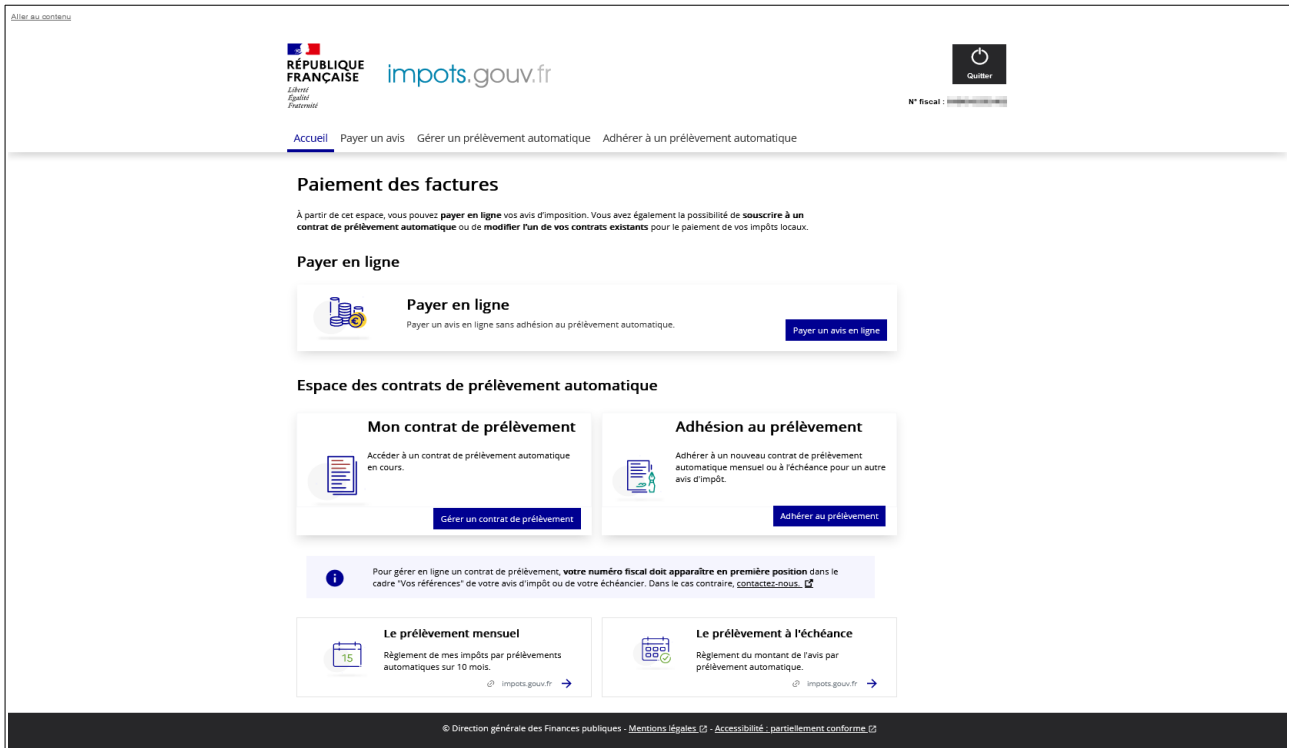
puis sur le lien « **Payer mes impôts locaux** ».

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top left is the French Republic logo with the text 'LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ'. To its right is the URL 'impots.gouv.fr'. On the top right, there are two buttons: 'Votre espace particulier' (blue) and 'Votre espace professionnel' (red). Below these is a navigation bar with 'Accueil > Authentification' and an 'Aide : accéder aux fiches pratiques' link. A security warning in orange text states: 'Pour des raisons de sécurité, le mot de passe doit comporter 20 caractères minimum, ne doit être utilisé que sur ce site, et devra être renouvelé régulièrement. Rappel : votre réponse à la question de confiance vous sera demandée en cas d'oubli du mot de passe.' The main content area is split into two columns. The left column is titled 'Connexion à mon espace professionnel' and contains a form with fields for 'Adresse électronique', 'Mot de passe' (with a help icon and a toggle for visibility), a 'Mot de passe oublié' link, a CAPTCHA section with the instruction 'Recopier les caractères de l'image' and a 'Changer l'image' link, and a 'Connexion' button. The right column is titled 'Création de mon espace professionnel' and contains a 'Créer mon espace professionnel' button. Below this is a section for 'Activation de mon espace / mes services' with an 'Activer mon espace / mes services' button. At the bottom of the left column, there is a text block: 'Vous pouvez également payer en ligne votre taxe foncière ou votre cotisation foncière des entreprises en utilisant la référence de votre avis', followed by a blue button labeled 'Payer mes impôts locaux' which has a mouse cursor hovering over it.

Vous arrivez sur la page d'accueil du service de paiement en ligne.

Vous devez saisir votre numéro fiscal qui correspond en général au numéro SIRET de votre établissement (cf. cadre « Vos références » de la 1^{ère} page de votre avis).

Dès lors, la page suivante s'affiche :




👉 Cliquez sur l'onglet « Payer un avis » ou sur le bouton « Payer un avis en ligne »



👉 Vous devez saisir la référence de votre avis puis, cliquer sur « Continuer ».

Aller au contenu


impots.gouv.fr

N° fiscal : [REDACTED]

[Accueil](#)
[Payer un avis](#)
[Gérer un prélèvement automatique](#)
[Adhérer à un prélèvement automatique](#)

Paiement en ligne

Référence avis
 Données paiement
 Validation
 Récapitulatif

Saisie de la référence de l'avis

Vous trouverez cette référence dans le cadre "Vos références" de l'avis d'impôt ou du document de relance.

Le champ marqué d'un astérisque (*) doit être renseigné.

Référence * SAISIR LA REFERENCE DE L'AVIS

13 caractères alphanumériques


[Où trouver ma référence ?](#)

[Retour à l'accueil](#)
Continuer

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

La facture à régler s'affiche :

Aller au contenu


impots.gouv.fr

N° fiscal : [REDACTED]

[Accueil](#)
[Payer un avis](#)
[Gérer un prélèvement automatique](#)
[Adhérer à un prélèvement automatique](#)

Paiement en ligne - Cotisation Foncière des Entreprises

Référence avis
 Données paiement
 Validation
 Récapitulatif

Votre avis d'imposition

Référence de l'avis	24
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Date limite de paiement	16/12/2024
Montant de l'avis	2 000,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	2 000,00 €
Montant de votre règlement	2 000,00 € Modifier le montant

Vos coordonnées bancaires

IBAN	FR76 23000 01000 0000 0000 0000
BIC	YYYYGGGG
Établissement	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Titulaire du compte	M
Information complémentaire	BBB

i Pour déclarer un nouveau compte bancaire, vous devez vous rendre à la rubrique "Gérer mes comptes bancaires" de votre espace professionnel.

En cochant cette case, je valide le mandat autorisant l'administration fiscale à présenter des ordres de prélèvement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'entreprise. *

Rappel : La procédure en ligne est réservée à toute personne habilitée à signer un mandat de prélèvement sur ce compte.

Votre adresse électronique

Saisissez l'adresse électronique sur laquelle votre récapitulatif de paiement sera envoyé.

Tous les champs sont obligatoires.

Adresse électronique *

Confirmation de l'adresse électronique *

[Retour](#)
Continuer

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

☞ Cliquez sur « Continuer » pour payer votre CFE.

Référence de l'avis	24
Type d'impôt	Cotisation foncière des entreprises
Date limite de paiement	16/12/024
Montant de l'avis	2 000,00 €
Montant déjà versé	0,00 €
Montant restant à payer	2 000,00 €
Montant de votre règlement	2 000,00 €

Modifier le montant

Vous avez également la possibilité de modifier le montant que vous souhaitez régler. Pour plus de renseignement, consultez la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

Après avoir choisi vos coordonnées bancaires et saisi votre adresse mail, vous avez cliqué sur « Continuer ». Un nouvel écran s'affiche alors :

Vous êtes sur le point de finaliser votre paiement. Après validation, aucune modification ne sera possible. Veuillez vérifier et valider les informations suivantes :

Imposition	Cotisation Foncière des Entreprises
Avis d'impôt - n°24	
Montant payé	2 000,00 €

IBAN:

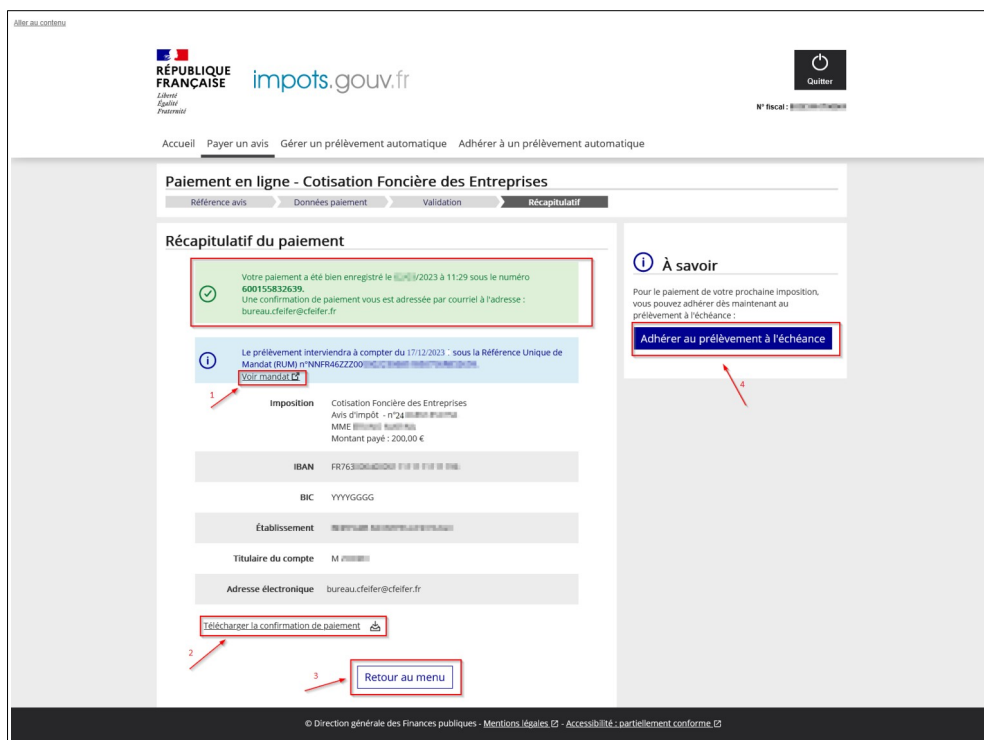
BIC: YMGGGG

Établissement:

Titulaire du compte:

Adresse électronique: bureau.cfeifer@ceifer.fr

Important : une fois votre paiement validé, vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement à l'échéance pour vos prochaines échéances en cliquant sur le bouton « Adhérer au prélèvement à l'échéance ».



À partir de cet écran, vous pouvez :

- ➔ (1) Visualiser puis enregistrer ou imprimer votre mandat de prélèvement ponctuel en cliquant sur le lien « **Voir mandat** » situé dans le cadre récapitulatif de votre paiement ;
- ➔ (2) Télécharger puis enregistrer ou imprimer, si vous le souhaitez, la preuve de votre paiement au format PDF, en cliquant sur le lien « **Télécharger la confirmation de paiement** » ;
- ➔ (3) Cliquer sur « **Retour au menu** » pour retourner sur la page d'accueil du site de paiement en ligne ;
- ➔ (4) Cliquer sur « **Adhérer au prélèvement à l'échéance** » pour acquitter vos prochaines cotisations de CFE-IFER (avis d'acompte et avis d'impôt issu du rôle général uniquement) directement par prélèvement automatique, sans nécessité de recourir à la procédure de paiement en ligne. Cet encart apparaît uniquement si aucune adhésion est en cours. Pour plus de renseignement, consultez la fiche focus « [Payer un avis de CFE-IFER](#) ».

2.4.2 Le prélèvement automatique (à l'échéance ou mensuel)

Pour ne plus risquer d'oublier votre échéance, nous vous suggérons d'opter pour le prélèvement automatique pour le paiement de vos avis d'acompte et avis d'impôt issu du rôle général.

• L'accès au service de paiement de l'impôt en ligne

Pour adhérer au prélèvement automatique, vous pouvez effectuer votre démarche en ligne depuis votre espace professionnel, en cliquant sur « **Gérer les contrats de prélèvement automatique** » de la rubrique « **MON ESPACE** ».

impots.gouv.fr AIDE

PROFESSIONNELS

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES MESSAGERIE

Espace professionnel > Créer mon compte sur [portailpro.gouv](#)

Mme Lila ROSEMONDE
Abonné : 20101670101919

Espace pro.
Impots.gouv.fr
Quitter

Aide : tous les pas-à-pas

Connaissez-vous le droit à l'erreur ?
En savoir plus : [OUPS.GOUV.FR](#)

DOSSIER COURANT
SIREN 123456789
SARL MARTIN DISTRIBUTION

Messagerie
Adresse électronique de l'entreprise [+]
En savoir plus

MON ESPACE

- Gérer les services
- Gérer les comptes bancaires [+]
- Gérer les contrats de prélèvement automatique [+]**

MES AUTRES SERVICES

- Calendrier fiscal
- Tests économie collaborative
- Coordonnées du gestionnaire et prise de rendez-vous

MES SERVICES

Consulter

- Compte fiscal [+]
- Avis CFE

Déclarer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe int. consommation
- Taxe v. vénale immeubles
- Résultat [+]
- Économie collaborative [+]
- Dispositif DAC6 [+]

Payer

- TVA
- Impôt sur les sociétés
- Taxe sur les salaires
- CVAE
- Revenus de capitaux mobiliers
- Taxe activités polluantes
- Taxe int. consommation
- Taxe v. vénale immeubles
- Prélèvement à la source [+]
- CFE et autres impôts
- Dette fiscale [+]

Démarches

- Remboursement de TVA UE
- Guichet de TVA UE
- Gérer mes biens immobiliers

Pour en savoir plus sur le traitement des données, cliquez [ici](#).

Vous accédez au service de paiement en ligne. Vous devez saisir votre numéro fiscal (qui correspond normalement à votre numéro SIRET, cf. cadre « Vos références » de la 1^{ère} page de votre avis).

Revenir au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

Quitter

Accéder au service de paiement de l'impôt

Sur le site de paiement de l'impôt, vous pouvez :

- Payer votre impôt en ligne
- Adhérer ou modifier vos contrats de prélèvement automatique (mensuel ou à l'échéance) de vos impôts.

Je m'identifie avec mon numéro fiscal

Pour accéder à ces services, vous devez saisir votre numéro fiscal présent dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt.

Numéro fiscal

SAISIR VOTRE SIRET

Accéder au service

En savoir plus sur le paiement en ligne et le prélèvement automatique

Le paiement en ligne
Règlement de mon avis d'impôt en ligne.
[impots.gouv.fr](#)

Le prélèvement automatique
Règlement de mes impôts locaux par prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance.
[impots.gouv.fr](#)

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

Pour effectuer une adhésion à un contrat de prélèvement, cliquez sur l'onglet « Adhérer à un prélèvement automatique » ou sur le bouton « Adhérer au prélèvement ».

The screenshot shows the 'impots.gouv.fr' website interface. At the top, there is a navigation bar with the following items: 'Accueil', 'Payer un avis', 'Gérer un prélèvement automatique', and 'Adhérer à un prélèvement automatique' (highlighted with a red box). Below the navigation bar, the main content area is titled 'Païement des factures'. Underneath, there is a section 'Payer en ligne' with a button 'Payer un avis en ligne'. The next section is 'Espace des contrats de prélèvement automatique', which contains two main cards: 'Mon contrat de prélèvement' with a button 'Gérer un contrat de prélèvement', and 'Adhésion au prélèvement' with a button 'Adhérer au prélèvement' (highlighted with a red box). Below these cards, there is an information box with a blue 'i' icon and text: 'Pour gérer en ligne un contrat de prélèvement, votre numéro fiscal doit apparaître en première position dans le cadre "Vos références" de votre avis d'impôt ou de votre échéancier. Dans le cas contraire, contactez-nous.' At the bottom, there are two more cards: 'Le prélèvement mensuel' and 'Le prélèvement à l'échéance', both with links to 'impots.gouv.fr'. The footer contains the text: '© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme'.

• Le prélèvement à l'échéance

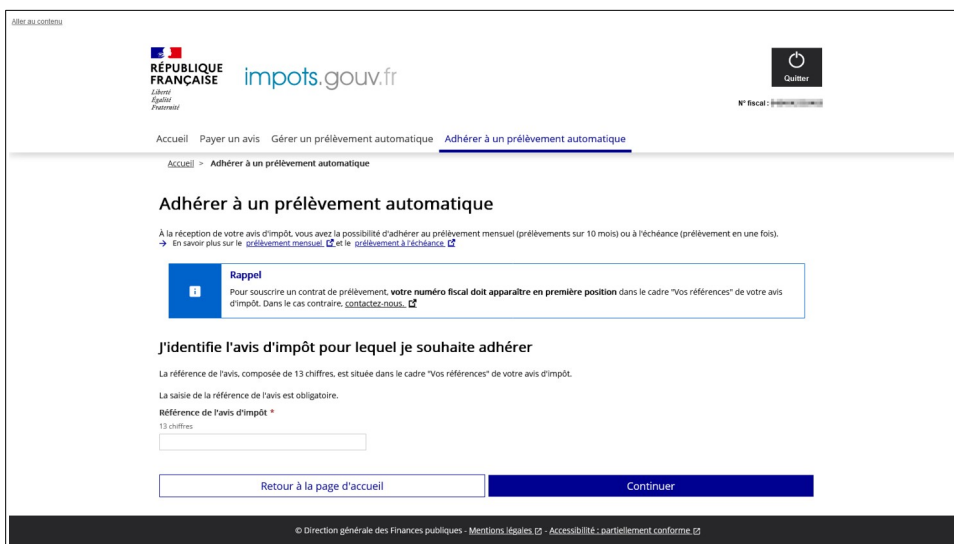
Pour payer votre avis d'acompte de CFE et/ou d'IFER de l'année en cours, l'adhésion doit être effectuée avant le 31 mai inclus de l'année en cours.

Passé cette date, le contrat souscrit ne sera valable qu'à compter de la prochaine échéance.

Nota Bene : lorsque la date limite de paiement ou de prélèvement des impôts, droits, taxes et redevances prévus dans le code général des impôts coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, celle-ci est prorogée jusqu'au premier jour ouvrable suivant (article 199-0 annexe IV du CGI).

En choisissant d'adhérer au prélèvement automatique, vous accédez à l'écran suivant. Vous devez vous munir de la référence de votre avis (cf. cadre « Vos références ») ainsi que de vos coordonnées bancaires.

Cliquez sur « **Continuer** »



Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire ouvert à votre nom domicilié dans l'un des 36 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre et le Vatican)

Sur un même écran vous sont proposés deux blocs :

- ➔ un bloc « J'adhère pour mon avis d'impôt XX XX XXXXXXXX XX » qui présente les caractéristiques principales de votre avis d'impôt de l'année précédente, support de votre contrat : le numéro d'avis de l'impôt précédent, le type d'impôt, montant de l'avis de l'année précédente qui sert de base du calcul des prélèvements, le département du local ;
- ➔ un bloc « Je définis les modalités de mon prélèvement automatique » sur le prélèvement mensuel et le prélèvement à l'échéance.

Pour adhérer au prélèvement automatique à l'échéance, vous devez sélectionner la case correspondant au type de prélèvement souhaité.



Suivez les indications du service de paiement en ligne pour terminer votre adhésion.

En validant votre adhésion, vous signez un mandat électronique qui autorise l'administration fiscale à effectuer, à chaque échéance, le prélèvement SEPA correspondant sur votre compte bancaire. Ce document est archivé par l'administration fiscale ; **vous n'avez pas à l'envoyer à votre banque.**

Le prélèvement effectif intervient, sans aucune autre démarche de votre part, après la date limite de paiement.

• Le prélèvement mensuel

L'adhésion est possible, pour votre imposition de l'année en cours (hors avis d'impôt issu d'un rôle supplémentaire), **jusqu'au 30 juin inclus** de l'année en cours. Si vous adhérez avant le 15 juin inclus et que vous êtes redevable d'un acompte (payable au plus tard au 15 juin inclus), le montant réclamé n'est pas dû.

Les mensualités seront calculées sur la base de votre cotisation de l'année précédente. Le premier prélèvement intervient le 15 du mois suivant votre démarche et correspond à la somme des mensualités théoriquement dues au 1^{er} janvier. Une régularisation pourra intervenir mi-décembre au moment du paiement du solde en cas d'augmentation de votre cotisation ou de diminution (remboursement).

En optant pour le prélèvement mensuel, vous accédez à l'écran de saisie. Vous devez être muni de la référence de votre avis (cf. cadre « Vos références ») ainsi que de vos coordonnées bancaires.

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#).

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Vous avez la possibilité d'utiliser un compte bancaire ouvert à votre nom domicilié dans l'un des 36 pays qui composent la zone SEPA (les 27 pays-membres de l'Union européenne ainsi que le Royaume-Uni, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, Monaco et Saint-Marin, Andorre et le Vatican)

Dès lors, les éléments d'information suivants seront obligatoirement affichés :

- **l'année de prise d'effet des prélèvements mensuels** : en fonction de la période au cours de laquelle vous effectuez cette démarche, deux années peuvent vous être proposées, vous devez

alors sélectionner celle que vous souhaitez utiliser en cliquant sur le bouton radio prévu à cet effet ;

- **la possibilité d'estimer le montant annuel de votre imposition future** : pour cela il convient de faire glisser le bouton radio puis de saisir le montant annuel estimé qui servira de base de calcul à vos prélèvements. Ce montant ne peut être inférieur à 12 euros.

Allez au contenu

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

Quitter

N° fiscal : [REDACTED]

Accueil Payer un avis Gérer un prélèvement automatique **Adhérer à un prélèvement automatique**

Accueil > Adhérer au prélèvement automatique > J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère au prélèvement automatique

J'adhère pour mon avis d'impôt n° 24 11 [REDACTED]

- Cotisation foncière des entreprises
- Avis d'impôt 2024 : 3 000,00 €
- 11 - Aude

1. Prélèvement 2. Coordonnées bancaires 3. Adresse électronique 4. Récapitulatif 5. Confirmation

Je définis les modalités de mon prélèvement automatique

Retrouvez toute la documentation nécessaire sur vos contrats.
→ En savoir plus sur le [prélèvement mensuel](#) et le [prélèvement à l'échéance](#)

Tous les champs sont obligatoires.

Je sélectionne le type de prélèvement :

Prélèvement mensuel Prélèvement à l'échéance

Je souhaite adhérer pour l'année :

2025 2026

L'adhésion au prélèvement mensuel pour l'année en cours n'est possible que jusqu'au 30 juin.

J'estime que le montant de mon impôt va augmenter ou diminuer

Montant de l'impôt estimé pour l'année d'adhésion :
Montant annuel, en euros, sans virgule ni centime, d'au minimum 12 €

€

⚠ Pour la CFE, en cas de diminution injustifiée du montant de l'impôt estimé, vous vous exposez à une majoration de 5%.

Annuler Continuer

© Direction générale des Finances publiques - Mentions légales - Accessibilité : partiellement conforme

Suivez les indications du service de paiement en ligne pour finaliser votre adhésion. En validant votre adhésion, vous signez un mandat électronique qui autorise l'administration fiscale à effectuer, pour chaque mensualité, le prélèvement SEPA correspondant sur votre compte bancaire. Ce document est **archivé par l'administration fiscale ; vous n'avez pas à l'envoyer à votre banque.**

3 – DOCUMENTATION

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter de la documentation en ligne sur le site impots.gouv.fr :

– en cliquant sur « Votre espace professionnel » puis sur l'icône « [Aide : accéder aux fiches pratiques](#) » ;

– ou en cliquant sur le lien [Accès aux fiches et à la foire aux questions téléprocédures](#) qui se situe au bas de la page du site > Rubriques du site > Documentation > Informations utiles et foire aux questions sur les téléprocédures des professionnels.

INFORMATIONS	QUALITÉ DE SERVICE	RUBRIQUES DU SITE	AUTRES SITES
Aide sur le site	Accessibilité : partiellement conforme	Particulier	Amendes
Confidentialité / Informations personnelles	Sourds et malentendants - Accéo	Professionnel	Cadastre
Sécurité informatique	Les engagements de la DGFiP	Partenaire	PayFiP
Ouverture des données publiques de la DGFiP	Votre avis sur le site	Collectivité	Timbres
À quoi servent mes impôts ?	Gestion des cookies	International	Cessions immobilières de l'Etat
Supports pédagogiques et citoyens		Documentation	Locations immobilières de l'État
		Études et Statistiques	Ventes domaniales
		Trouver un contact	Retraites de l'État
		Nous connaître	Stationnement.gouv.fr
		Nous rejoindre	Redevance du code de la route
			Taxe de séjour
			Collectivités locales
			Economie.gouv.fr
			Ciclade

Trois autres fiches focus présentent les démarches suivantes :

➤ Dans la rubrique « Gestion de l'espace professionnel » :

– [Créer un espace professionnel expert](#) ;

➤ Dans la rubrique « Opérations particulières » :

– [Consulter un avis de CFE et/ou d'IFER](#) ;

– [Payer un avis de CFE-IFER](#) ;

Un tutoriel sur la procédure de consultation et de paiement de l'avis est mis à votre disposition en ligne *via* le lien « [Comment consulter et payer la CFE en ligne ?](#) ».

Par ailleurs, vous pouvez aussi consulter le [dépliant CFE](#) présentant de manière synthétique cet impôt disponible au bas de la page du site > Rubriques du site > Documentation > Dépliants, fiches et autres publications > Professionnel.

4 – EN CAS DE DIFFICULTÉ DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE CETTE PROCÉDURE

L'assistance aux usagers des téléprocédures est joignable de 8h00 à 19h30 du lundi au vendredi, selon deux canaux :

➤ le téléphone *via* le n° 0 809 400 210 (service gratuit + prix de l'appel) ;

➤ le formulaire électronique disponible depuis la page d'accueil du site impots.gouv.fr en cliquant sur « Contact et RDV ou Accéder en bas de page > Professionnel / Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données > Accéder au formuel ».

La page suivante s'affiche après avoir cliqué sur chacun des « pavés » successifs :

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS, DE NOUS CONTACTER ?

Cette page permet de rechercher les coordonnées d'un service en répondant à un questionnaire dynamique. Dans certains cas il vous sera nécessaire de préciser le département à l'aide d'une liste déroulante ou de saisir une adresse à l'aide d'un formulaire.

1 Vous êtes :

Particulier	Particulier domicilié hors de France	Professionnel	Entreprise étrangère (sans établissement stable en France)
Partenaire			

2 Votre demande concerne :

Une assistance aux téléprocédures	Une question fiscale d'ordre général	La création d'entreprise (contact et prise de RDV)	La gestion de vos impôts (contact et prise de RDV)
Autre démarche fiscale (quitus, timbre fiscal...)	Une entreprise relevant de la Direction des Grandes Entreprises	Vos correspondants spécialisés	

3 Au sujet de :

Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données	Par formuel pour une procédure de transmission de fichiers par internet	Par téléphone pour une procédure de déclaration en ligne des données uniquement
---	---	---

PROCÉDURE DE DÉCLARATION EN LIGNE DES DONNÉES (PAR FORMUEL)

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formuel.

[> Accéder au formuel](#)